



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHÉRENTS

N° 2019 / 1 – 8 FÉVRIER 2019

CAPN		
SOMMAIRE	Compte rendu des CAPN n° 1 et 2 du 6 février 2019 - Postes offerts en enquête aux IP2/DSD/DPSD	4 PAGES

L'ESSENTIEL DE LA CAPN

- ▶ Première CAPN de l'année et du mandat : 4 promotions d'IP2 avec mutation, 1 DPSD, 1 DSD1, 6 DSD2, 10 IP2 vont effectuer une mobilité (dont 2 hors douane)
- ▶ 1 attachée hors classe et 2 attachées principales affectées à la DG
- ▶ 1 intégration d'un attaché principal en DSD2

L'USD-FO félicite chaleureusement tous les promus et salue l'engagement de tous les cadres ayant obtenu la mobilité recherchée

▶ 1 poste sur 2 était ouvert aussi bien pour les IP que pour les DSD et DPSD : la revue des postes produira-t-elle des effets ou bien l'indifférenciation des postes s'installerait-elle ?

▶ en l'absence de lisibilité sur leurs carrières, plus d'un poste sur deux ouverts aux DSD-sans candidatures, au détriment de la direction générale et des SCN (DNGCD, DNRED, SNDJ). Au contraire, la quasi-totalité des postes dans le réseau attirent, avec un effort notable de la sous direction RH pour accompagner les mobilités par la formation

▶ A L'INVERSE, SEULEMENT 6 POSTES PROPOSÉS AUX IP SUR 38 (15%) SANS CANDIDATS

RÉSULTATS DE LA CAPN

31 postes étaient proposés aux DSD - dont 6 également ouverts à la promotion DSD2 pour les IP2 et 2 dans le cadre du mécanisme de la CAPN « à tiroir »- : 10 DPSD ou DSD, 18 IP2, 14 IP1, 21 IRI étaient candidats.

A la suite de la CAPN, 10 mutations vont être prononcées pour les DSD/DPSD (35% des postes proposés) : 1 DPSD, 1 DSD1, 4 DSD2 et 4 IP2 promus DSD2.

Il est temps pour la sous-direction RH de procéder à sa mue et de passer d'une gestion de postes vacants à celle d'un suivi dynamique et propositionnel des cadres douaniers. Elle semble avoir engagé cette démarche.

Les postes libérés / restés vacants sont variés tant au niveau des fonctions que des localisations :

<p>Postes à la DG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint DG-RH2 (IP-DSD) - BIEP - Adjoint DG-Fin 3 (IP/DSD) - Adjoint DG-SI1 (IP/DSD) - Adjoint DG-SI2 (IP/DSD) - Adjoint Comint 1 (IP/DSD) - Adjoint DG-FID1 (IP/DSD) - Adjoint DG FID2 (IP/DSD) - Adjoint DG-Réseau 1 (1 poste) 	<p>Postes dans les SCN</p> <ul style="list-style-type: none"> - DNGCD pôle moyens / ressources (IP/DSD) - Chef pôle fonct. (CID & DNSCE) (IP/DSD) 2 postes - Chef pôle SAU (CID) (IP) - Chef pôle statistiques DNSCE (IP) - Chef Agence de poursuites (DNRED) (IP) - Chef formation initiale Tourcoing (DNRFP) (IP) - RUL Metz SNDJ (IP/DSD- ODJ) 										
<p>Postes dans les divisions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint Julien division (DSD) - Provence division fiscale (DSD) - Valenciennes division (DSD) - Brest division(IP) - Roissy Su Adjoint div 1 (IP) - Nice division adjoint (IP) - Saint Denis de la réunion adjoint div. (IP) 	<p>MAD et détachements (autres administrations)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détachement Europol (IP-DSD) - Cadre douanier détaché à la DACJ (Justice) - Poste SG Mer (MAD) (IP-DSD) - Détachement AMF (IP) 										
<p>Pôles des DI et des DRO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guadeloupe BOP/PLI-GRH (IP/DSD) - Le Havre PAE (DSD) - Perpignan PAE (IP) - Marseille DRGC supervision gestion (DSD) - La Réunion PAE (IP) - Lyon SRE (IP) 	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Ile-de-France : 15</td> <td style="text-align: center;">Hors IDF : 17 dont</td> </tr> <tr> <td>Hauts-de-France : 2</td> <td>Occitanie : 2</td> </tr> <tr> <td>Grand Est : 1</td> <td>Bretagne PDL : 1</td> </tr> <tr> <td>Auvergne-RA : 3</td> <td>PACA : 3</td> </tr> <tr> <td>Normandie : 2</td> <td>COM/COM : 3</td> </tr> </table>	Ile-de-France : 15	Hors IDF : 17 dont	Hauts-de-France : 2	Occitanie : 2	Grand Est : 1	Bretagne PDL : 1	Auvergne-RA : 3	PACA : 3	Normandie : 2	COM/COM : 3
Ile-de-France : 15	Hors IDF : 17 dont										
Hauts-de-France : 2	Occitanie : 2										
Grand Est : 1	Bretagne PDL : 1										
Auvergne-RA : 3	PACA : 3										
Normandie : 2	COM/COM : 3										

LES POINTS MARQUANTS DE LA CAPN

Des débats sur le point d'équilibre et de sécurité à trouver en matière d'ouverture « RH » de la douane, au bénéfice des cadres supérieurs des douanes et de l'administration.

3 postes typés DSD (2 POC, 1 BCRE) étaient sollicités par 3 collègues détachés ou intégrés dans le grade de DSD2. 2 d'entre eux, aux excellents dossiers ont obtenu satisfaction. Dans 2 cas sur 3, ils étaient en concurrence avec des IP2 ou DSD2 issus de la sélection interne à la DGDDI.

Vos élus se félicitent de la capacité de notre direction à susciter l'intérêt des talents extérieurs en raison notamment d'un statut douanier attractif, fruit des avancées statutaires passées du SNCD. A notre demande, la direction générale a dressé l'état actuel de cette ouverture de la douane, exigée du secrétariat général de Bercy :

- pour 15 IP/DSD sur un poste hors douane actuellement, 10 cadres non douaniers sont affectés en mobilité entrante. Depuis 2014 (en incluant cette CAPC), la DGDDI a également accepté 6 intégrations dans les grades d'IP2 ou de DSD2. Dans l'autre sens, on compte 2 douaniers ayant passé la sélection IP2 puis ayant rejoint le corps de l'ENA au tour extérieur.

Au cours de cette CAPN, une intégration en douane a été examinée. Il s'agit d'un attaché principal du ministère de l'Armée, affecté à la DNRED au grade de DSD2. Cette intégration n'emportera aucun effet sur le nombre de promotions possibles d'IP2 au grade de DSD2. Par contre, il pourra rapidement postuler au tableau d'avancement de DSD1.

Lors de la CAPN, la mise à disposition d'une DSD2 à la MILDECA et l'affectation d'une IP2 en PNA à la Direction générale de l'Energie et du Climat ont été actées. Dans l'autre sens, 2 attachées principales d'administration de l'État et une attachée hors classe d'administration de l'État ont été affectées à la direction générale sur des fonctions d'adjointes au chef des bureaux FIN1, RH4 et RH1, suites irrésistibles du défaut d'attractivité des postes à la DG, présentés en CAP des IP/DSD.

Devant ces chiffres, nous invitons fortement l'administration à développer sa capacité actuelle d'assurer aux cadres douaniers des opportunités d'intégration avantageuse dans des corps d'autres administrations, et présenter de propositions intéressantes pour développer les compétences ou valoriser les expériences de ses cadres supérieurs, notamment par une mise à disposition afin d'essaimer en sens inverse avec une relative sécurité quant à l'issue de l'expérience hors douane. On constate actuellement une difficulté à atteindre ce point d'équilibre.

Une règle des 2 ans minimum sur le poste, à géométrie très variable au nom de l'intérêt du service : écartée pour des mobilités à l'intérieur d'une DI

La présidente de la CAPN a proposé aux représentants du personnel des entorses « à titre exceptionnel » pour armer dès juillet le DNGCD ou, pour un cas particulier, lorsqu'il y a une convergence des intérêts de l'agent et des services. Très clairement, la tentation régulière de l'administration d'exiger un durcissement de la règle à 3 ans sur certains postes paraît peu cohérente devant une telle casuistique.

Le « fléchage » des postes : une notion de plus en plus floue pour la DG

Vos élus de l'**USD-FO** en CAPN 1 et 2 ont sollicité une explicitation des déterminants du « fléchage » des postes par la SD RH : il s'agit des différenciations faites sur les postes ouverts ou non à promotion DSD2, proposés seulement en IP ou DSD ou élargis aux deux types de grades.

Plutôt que de renvoyer à un exercice abouti de « profilage » des postes ou de renvoyer à une revue annoncée des postes, il semble plutôt que ces calibrages répondent à une analyse d'opportunité.

Il s'agit encore pour l'heure avant tout pour l'administration de « combler les vacances », en étudiant les possibilités de promotion au cas par cas. Cela signifie aussi, pour un collègue d'un grade (par exemple IP2) intéressé par un poste « réservé » à l'autre grade (par exemple DSD2), qu'il ne faut pas hésiter à se rapprocher de la section cadres supérieurs du bureau RH3 pour manifester son intérêt pour le poste, afin de l'ouvrir et lui permettre de postuler.

COTISATIONS 2019

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2019.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons			- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €			
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €
- IP2 du 5e au 7e échelon					

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement mensuel (sur 12 mois) : trimestriel annuel : **REmplir le FORMULAIRE**